

Action sociale mise en place à compter de 2021

Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903691-20210621-20210621_4-DE

Concernant le personnel titulaire :

FAMILLE
Allocation naissance/adoption plénière
Allocation cadeau de Noël par enfant 0/18 ans
Allocation cadeau de Noël Agent
Allocation communion
Fête des mères / pères
Allocation garde de jeunes enfants (260 heures de garde minimum)
Allocation mariage/pacs
Allocation permis de conduire (bénéficiaire ou ayant droit)*
Allocation enfants handicapés 0/18 ans
Allocation décès
Allocation décès enfant/conjoint
Allocation médailles et décorations
Courage
Argent
Vermeil
Or, Légion d'honneur, Ordre National
Allocation départ à la retraite
SCOLARITE
Allocation collègue
Allocation lycée
Allocation études post-bac**
VACANCES
Allocation vacances enfants 0/12 ANS
Allocation vacances adolescents 12/18ANS
Allocation vacances agent***
Allocation BAFA
LOISIRS ET CULTURE
Chèque Sport****
Chèque Association****

* soumis à conditions de ressources (impôts ≤ 1200 €)

** majoration par enfant selon conditions de ressources (impôts ≤ 1200 €)

*** non cumulable avec allocations vacances enfants

**** deux chèques par famille maximum par an

Concernant le personnel non titulaire :

FAMILLE
Allocation cadeau de Noël par enfant 0/18 ans
Allocation cadeau de Noël Agent